

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**SAINT MEDARD EN JALLES - Ensemble immobilier bâti situé 32 rue Jean Duperrier, cadastré AZ 334 (partie) appartenant aux consorts DEPART - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition -
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les consorts DEPART sont propriétaires sur le territoire de la commune de SAINT MEDARD EN JALLES d'un ensemble immobilier bâti situé 32 rue Jean Duperrier, cadastré AZ 334, d'une superficie totale de 2 785 m², comprenant quatre bâtiments principaux et des dépendances, à usage d'habitation.

Une partie de ce bien étant concernée au Plan Local d'Urbanisme par les opérations de voirie S78, relative à la création d'une voie nouvelle entre la rue Jean Duperrier et la route de Corbiac d'une part, et S 75, relative à l'élargissement de la rue Jean Duperrier d'autre part, les vendeurs ont mis la Communauté Urbaine de Bordeaux en demeure de l'acquérir, en application de l'article L 123.17 du Code de l'Urbanisme.

Après instruction de cette demande, l'emprise considérée, d'une superficie établie à 625 m² après arpentage, impacte deux bâtiments non rescindables, dont l'un est occupé par un locataire.

A l'issue des pourparlers engagés avec les propriétaires, un accord pourrait intervenir sur l'acquisition de l'emprise foncière précitée à détacher de la parcelle cadastrée AZ 334, vendue occupée par un locataire, avec indemnisation du bâti destiné à être démoli par la Communauté Urbaine, moyennant un prix de 410 000 euros.

Dans le cadre de cette transaction, notre Etablissement public s'engagerait à construire une nouvelle clôture à l'alignement futur du reste de la propriété des vendeurs avec implantation de deux portails d'une largeur de trois mètres donnant accès à chacun des axes routiers du projet de voirie communautaire, conformes à la réglementation en vigueur, d'un coût évalué à 6 306,27 euros TTC.

Les conditions de cette acquisition ne sont pas supérieures à l'estimation de France Domaine délivrée par communiqué n°2011-449V2496 du 05 septembre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,
VU l'avis de France Domaine n°2011-449V2496 du 05 septembre 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La réalisation des opérations de voirie communautaires S78 et S75, relatives à la création d'une voie nouvelle entre la rue Jean Duperrier et la route de Corbiac d'une part, et à l'élargissement de la rue Jean Duperrier d'autre part, nécessite l'acquisition d'une partie de l'ensemble immobilier bâti situé 32 rue Jean Duperrier à SAINT MEDARD EN JALLES, appartenant aux consorts DEPART.

DECIDE

Article 1 : L'acquisition de l'emprise foncière bâtie d'une superficie de 625 m² à détacher de la propriété cadastrée AZ 334, située 32 rue Jean Duperrier à SAINT MEDARD EN JALLES, appartenant aux consorts DEPART, domiciliés à SAINT MEDARD EN JALLES, est consentie dans les conditions précitées moyennant le prix de 410 000 euros toutes indemnités comprises défini ci-dessus, s'accompagnant de la construction d'une nouvelle clôture à l'alignement futur du reste de la propriété des vendeurs avec implantation de deux portails d'une largeur de trois mètres donnant accès à chacun des axes routiers du projet de voirie communautaire, conformes à la réglementation en vigueur, d'un coût évalué à 6 306,27 euros TTC.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au Budget Principal de l'exercice concerné au Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 8240, CRB UC32, Programme HAA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 OCTOBRE 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2011</p>
--

M. JEAN TOUZEAU

